

PROCÈS-VERBAL

1. Ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée générale sans modification.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai 2012

Le procès-verbal est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

3. Suivi des deux dernières années

L'activité du comité a porté essentiellement sur l'organisation du colloque, la gestion des inscriptions à l'AICLF et des cotisations, ainsi que sur les réflexions concernant l'intégration des étudiants francophones.

Une proposition de la dernière assemblée générale était de développer un portefeuille électronique pour les étudiants francophones. Un prototype développé par le Secrétariat général est présenté par Olivier Ribaux. Il faut admettre qu'un tel prototype développé en interne ne peut pas prétendre concurrencer les réseaux sociaux. Il est proposé de reconsidérer cette idée en structurant un espace jeune sur le site Internet. Cette action devrait rendre le site plus attractif et plus suivi. Les statistiques des accès au site internet présentées sont par ailleurs très encourageantes et montrent une augmentation progressive des accès.

Etant donné l'état des finances de l'association, Benoit Dupont propose d'allouer une position (environ 10% d'un poste de chercheur) pour faire vivre le site durant la prochaine période.

L'assemblée est consultée et la proposition est adoptée.

Olivier Ribaux montre également la statistique sur les nouvelles adhésions depuis 2008. La gestion des cotisations sur les trois comptes de l'Association est discutée. Le système à mettre en place doit être pratique.

Olivier Ribaux remercie Manon Jendly pour avoir partagé le poste au secrétariat général. Il remercie aussi toutes celles et tous ceux qui ont contribué au fonctionnement du secrétariat (chercheurs, secrétariats des Ecoles et instituts).

4. Rapport financier de l'AICLF

Le rapport financier est présenté par le trésorier, André Lemaître. Il rappelle que l'association dispose de trois comptes actifs de l'Association, soit celui de la Suisse, de la Belgique et du Québec. Donc à interpréter sur trois monnaies.

2012 était une année de colloque qui se reflète sur les comptes.

Les dépenses consistent essentiellement en les prix et les frais de voyages. Les avoirs totaux de l'AICLF au 31 décembre 2013 est approximativement de 36'000 €.

André Lemaître propose d'aller 'chercher la francophonie' au-delà des pays traditionnels. Il est proposé d'organiser davantage d'activités avec des partenaires francophones entre les colloques.

Michel Born est d'accord avec la proposition. Il propose aussi de revoir la politique des prix qui permettrait à davantage de praticiens de participer afin que le colloque ne reste pas entre universitaires. Imaginer peut-être des tarifs spéciaux pour des praticiens de l'endroit où le colloque est organisé.

Les comptes sont approuvés par l'assemblée.

5. Élection des membres du bureau

Benoit Dupont indique qu'il ne se représente pas en tant que président pour des questions de surcharges à la suite d'une subvention obtenue. De même, Olivier Ribaux ne demande pas sa réélection non plus pour les mêmes raisons.

Benoit Dupont propose qu'André Lemaître devienne président de l'AICLF. Quentin Rossy est aussi candidat pour reprendre le secrétariat général. Manon Jendly reste secrétaire générale, mais uniquement pour une période de deux ans. Chloé Leclerc accepte aussi le poste de trésorier.

L'assemblée générale accepte cette proposition par applaudissements.

6. Conseil de direction

Benoit Dupont devient membre comme président sortant.

Jean-Louis Loubet-del-Baye se retire du Conseil.

Il est proposé que Nicolas Queloz prenne une troisième vice-présidence.

Il est proposé pour augmenter l'équipe du conseil de direction Lila Kazelian et Frédéric Ocqueteau.

André Lemaître se retire en tant que président du Prix Boulan. Il sera remplacé par Rosemary Barberet.

L'assemblée approuve ces propositions.

7. Prix Fernand Boulan

Le prix Fernand Boulan ne sera pas décerné, qui n'a pas eu le coup de cœur nécessaire à décerner le prix. Il est regretté le nombre de candidatures.

Il est demandé de réfléchir aux contours du prix et de stimuler les candidatures auprès des directeurs de thèse.

Maurice Cusson propose d'élargir le genre de travaux acceptables, comme des ouvrages ou des articles. Il est proposé que les membres du comité d'évaluation aillent au-devant de travaux et de solliciter des propositions. Toutefois, le prix devrait être attribué à un docteur pour rester dans l'esprit original du prix.

Nicolas Queloz propose que le comité propose des modifications au règlement lors de la prochaine assemblée générale. Toutefois, l'idée de stimuler les candidatures doit être néanmoins immédiatement implantée.

8. Prochain colloque

Le CESDIP propose, par l'intermédiaire de Christian Mouhana, que le prochain colloque 2016 ait lieu dans les environs de Paris. Frédéric Ocqueteau soutient l'organisation de ce colloque.

François Dieu en tant que membre du comité de direction, rappelle que le CESDIP a pris position contre l'existence de la discipline.

Il semble que le débat s'est apaisé en France. Les objets étudiés sont toujours plus complexes et font appel à plus de transdisciplinarité. Ils demandent davantage d'ouverture.

Le CESDIP a été d'accord, en tant que structure et par vote démocratique de proposer l'organisation du colloque. L'appui de la structure était évidemment indispensable. Les éventuelles réticences internes sont largement levées et le CESDIP s'engage à accueillir avec ouverture, la criminologie dans toute sa diversité. Les organisateurs s'engagent à suivre les règles d'ouverture de l'association.

Le vote est demandé : 31 pour, 3 abstentions, 2 contres.

Suite à ce vote, François Dieu démissionne du Conseil

9. Divers

Pas de divers

Clôture de l'assemblée générale de l'AICLF le 19 mai 2014 à 17h15, suite aux remerciements du président, Benoit Dupont, adressés aux membres présents

**Fait à Liège, le 19 mai 2014
Olivier Ribaux, SG de l'AICLF**